



20201218-22

**Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public
Paris Musées
Séance du 18 décembre 2020**

**Objet : Convention d'occupation du domaine public en vue de l'exploitation d'une
librairie-boutique au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris**

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1311-5 ;

Vu les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2122-1-1.

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Délibère :

Article 1 : La présidente du conseil d'administration est autorisée à signer la convention d'occupation du domaine public, annexée à la présente délibération, conclue entre Paris Musées et la société *La librairie du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris*, relative à l'exploitation d'une librairie boutique au sein du Musée d'Art Moderne de Paris.

Par délégation, la Directrice générale par interim

Sonia BAYADA